

Ce qu'il faut penser de l'hypnotisme

(Dans une série d'articles, intitulés « Quelques observations sur la dissociation psychologique » et publiés tout dernièrement par la savante revue le *Cosmos*, M. de Kirwan se trouve amené à parler de l'hypnotisme. Nous croyons utile de reproduire les considérations qu'il fait sur ce sujet si intéressant, parce qu'elles nous paraissent tout à fait fondées. Elles sont aussi dans la même note que les observations, moins développées, que nous avons déjà publiées sur la même question.)

L'hypnotisme. — Ceci nous amène à traiter, au moins sommairement, la question de la légitimité ou de l'illégitimité de l'hypnotisme. Elle a donné lieu déjà à bien des discussions. Il est une école, brillamment représentée par le R. P. Franco, de la *Civiltà cattolica*, qui le condamne en principe et d'une manière absolue, et « voit dans tout hypnotisme une cause extraordinaire et diabolique, quand même il n'irait que jusqu'au sommeil magnétique (1). » Mais une autre école, qui compte des autorités non moindres, telles que le cardinal d'Annibale, Mgr Gousset, Mgr Méric (2) — et, ajouterons-nous, le R. P. Coconnier (3), puis, tout récemment, le R. P. Pie-Michel Rolfi (4), — admet que l'hypnotisme, renfermé dans de justes limites, ne sort pas en soi de l'ordre des phénomènes naturels, et qu'il peut rendre, comme mode de curation médicale, de très réels services.

(1) Cf. *Revue du monde invisible*, de Mgr ELIE MÉRIC, n° de juillet 1902.

(2) *Loc. cit.*

(3) Cf. de cet auteur *L'Hypnotisme franc*, dont la première édition a paru à Paris, chez Lecoffre, en 1897. D'autres éditions ont suivi.

(4) Voir *La Magie moderne ou L'Hypnotisme de nos jours*, de cet auteur, traduit de l'italien par l'abbé Dorangeon. (Paris, Téqui, 1902). On peut rapprocher de ces autorités la « Lettre encyclique de la sainte Inquisition romaine et universelle à tous les évêques contre les abus du magnétisme », de juillet 1856, dont on trouvera le texte dans *Le Merveilleux et la Science, étude sur l'hypnotisme*, par Mgr ELIE MÉRIC, docteur en théologie. Le savant théologien ajoute : « Dans ce grave et solennel document, le Saint-Office ne condamne pas le magnétisme en lui-même, il se contente d'en condamner les abus. » (Édition de 1887, in-8°, p. 189 à 192).